



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> M. PETIGNY pouvoir à Mme BOUDRY Mme CALONNE pouvoir à Mme BUGADA Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme PINGAT</p>
Nb de conseillers en exercice : 22	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 4	
Convocation du : 17 / 09 / 2024	

**DÉLIBÉRATION N° 02 :**

**Vente d'un terrain cadastré BP 326 sis ZA de l'Ethole au SDIS du Jura pour la caserne des pompiers**

Mme la Maire expose à l'Assemblée,

- Que dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers, la commune d'Arbois avait acquis auprès de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, par délibération MP/DP / 22/03/29 en date du 7 mars 2022, le terrain cadastré BP 326 sis au lieu-dit l'Ethole d'une contenance de 35a.
- Qu'il avait été convenu que la commune céderait au SDIS du Jura ce terrain pour l'euro symbolique.

Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

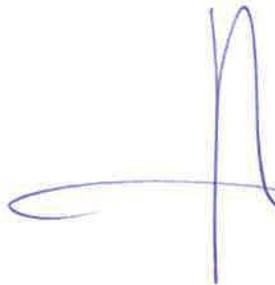
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE CEDER** au SDIS du Jura, au prix d'un euro symbolique, le terrain cadastré BP 326 d'une contenance de 35a.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 30 septembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de  
Séance,

Martine PINGAT

